

Varroa - Résultats du 2ème comptage du réseau sentinelle

➤ Quelques chiffres

- ✓ 16 ruchers correspondant à 16 communes ont été étudiés, avec à chaque fois au minimum 5 ruches par rucher.
- ✓ Un total de 99 ruches étudiées pour ce comptage.

Nombre ruches	%	Varroas /ruche / jour	Moyenne
83	84%	inférieur à 7,5	1,8
8	8%	entre 7,5 et 15	10,3
8	8%	supérieur à 15	44,0

Nombre ruchers	%	Moyenne de Varroas /ruche / jour	Moyenne
13	81%	inférieur à 7,5	2,0
1	6%	entre 7,5 et 15	7,5
2	13%	supérieur à 15	29,3

Résultats par ruche étudiée

Résultats en moyenne par rucher étudié

➤ Quelle action dans mon rucher ?

- ✓ Les résultats du réseau sentinelle ne sont que des indications et ne reflètent pas forcément la situation dans vos ruches.
- ✓ La première chose à faire est de **surveiller régulièrement les populations de varroas** dans vos ruches en réalisant vous-même des comptages (chutes naturelles et / ou varroas phorétiques).
- ✓ En fonction de l'infestation, les mesures suivantes peuvent être envisagées

Varroas /ruche / jour	Conseil
inférieur à 7,5	Prévoir votre traitement le plus tôt possible après la récolte pour éviter que la colonie atteigne la zone critique, zone où le traitement aura une efficacité très relative
entre 7,5 et 15	Pour les colonies fortement atteintes et sans hausse, avancer le traitement
supérieur à 15	Traiter immédiatement même si cela implique un traitement plus long et peut compromettre une récolte

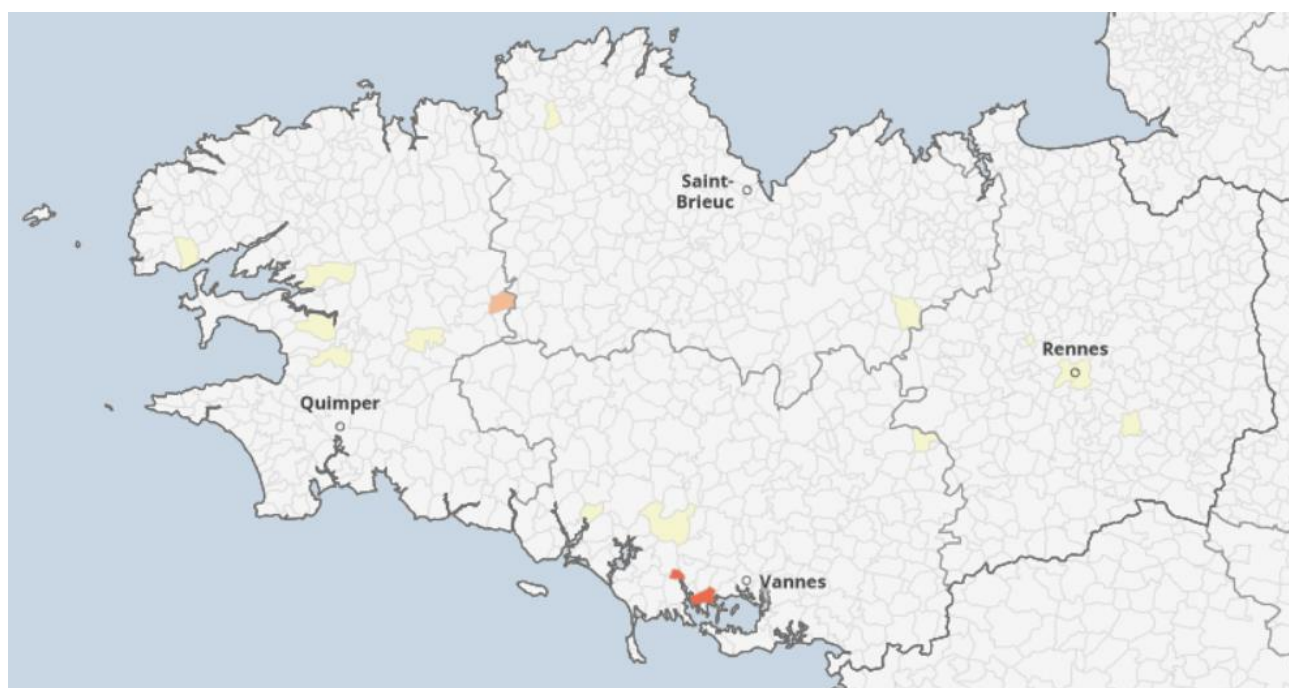
➤ Prochains comptages du réseau sentinelle

- Post-traitement en fin de saison

Carte des résultats moyens par rucher

Chutes naturelles de varroas / ruche / jour

inférieures à 7,5 entre 7,5 et 15 supérieures à 15



Varroa – Information pour les apiculteurs professionnels



- ✓ Afin d'améliorer la lutte contre le varroa en Bretagne et de conforter les GDS Apicoles, porteurs des PSE Apicoles, GDS Bretagne a validé son intervention dès cette année 2020. Le schéma validé permet aux apiculteurs qui sont assujettis à la TVA, à la double condition d'adhérer au GDS Apicole et au PSE apicole, d'être en mesure d'être facturé par GDS Bretagne afin de pouvoir récupérer la TVA.
- ✓ Cette année cette action a été réalisée pour les départements du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine. Elle devrait concerner tous les départements bretons en 2021.
- ✓ Pour toute information complémentaire sur les modalités pratiques, vous pouvez contacter le GDS Apicole dont vous dépendez.

Enquête annuelle portant sur les pratiques de lutte contre le varroa et sur les mortalités hivernales - Quelques résultats

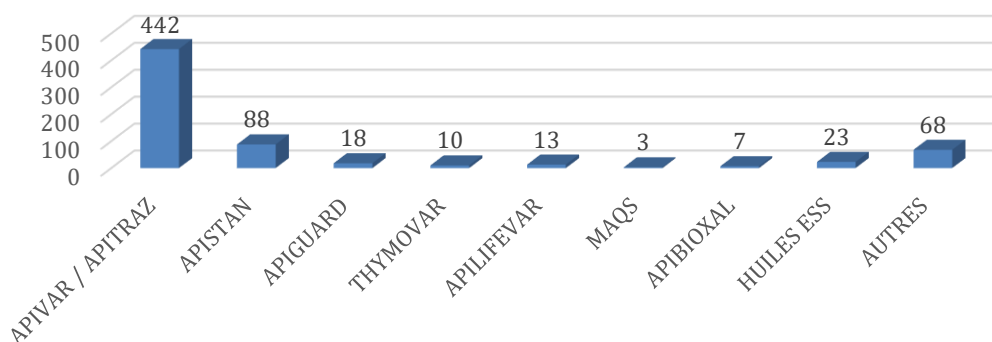
L'enquête annuelle

- ✓ GDS Bretagne envoie chaque année un questionnaire à 1/5^{ème} des apiculteurs
- ✓ Cette enquête vise à recueillir des informations sur :
 - les pratiques de lutte contre le varroa
 - le taux de mortalité hivernale dans les colonies
- ✓ L'ensemble des données est ensuite traité de façon globale et anonyme (pas de traitement individualisé), pour nous permettre d'estimer les pratiques, de vérifier l'efficacité de notre action et d'adapter si besoin nos actions
- ✓ Les principaux résultats sont diffusés à l'ensemble des apiculteurs bretons

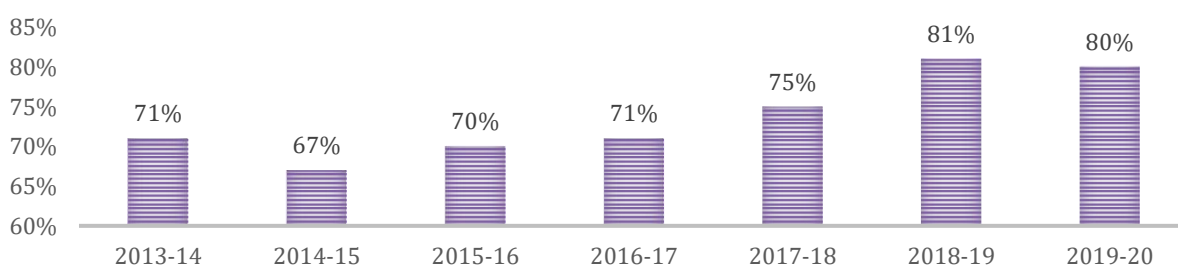
En 2019-2020

- ✓ 1397 enquêtes envoyées aux apiculteurs
- ✓ 726 apiculteurs ont répondu, soit 52%
- ✓ Parmi les apiculteurs ayant répondu, 61% sont adhérents à un GDS Apicole

Type de lutte contre le varroa
(611 apiculteurs ont répondu avec parfois réponses multiples)



Lutte contre le varroa : % d'apiculteurs effectuant un traitement sous AMM



Rappel - Obligation de déclaration annuelle des ruches

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Programme régional bénéficiant de
financements France Agri Mer et DGAJ

Contacts GDS Apicoles départementaux

GDSA des Côtes d'Armor <http://www.gdsa22.fr> ou mail contact@gdsa22.fr

GDSA du Finistère <https://gdsa29.apibreizh.fr> ou mail gdsa29@apibreizh.fr

GDSA d'Ille et Vilaine <http://gdsa35.free.fr> ou mail gdsa35-contact@orange.fr

GDSA du Morbihan <http://gdsa56.fr> ou mail gdsa56@outlook.fr



GDS Bretagne

Siège social régional 13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan

Antenne de Ploufragan 13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan

Quimper 3, allée Sully - CS 32017 - 29018 Quimper cedex

Rennes Rue Maurice Le Lannou - CS 74241 - 35042 Rennes cedex

Vannes 8, avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 Vannes cedex

tél. 02 96 01 37 00

tél. 02 98 95 42 22

tél. 02 23 48 26 00

tél. 02 97 63 09 09

www.gds-bretagne.fr

antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr

antenne.quimper@gds-bretagne.fr

antenne.rennes@gds-bretagne.fr

antenne.vannes@gds-bretagne.fr